



Communiqué de presse  
13 septembre 2022

## **Fin de vie : donner la mort n'est pas un soin**

***L'avis du CCNE ouvre la porte à un changement éthique majeur  
Les soignants poursuivent une réflexion éthique indépendante***

Représentantes des soignants engagés quotidiennement dans l'accompagnement et les soins auprès des personnes en fin de vie, les sociétés savantes, organisations professionnelles et associations cosignataires de ce communiqué prennent acte de la publication de l'avis n°139 du CCNE rendu ce 13 septembre 2022.

Si le CCNE tente de concilier l'impératif de solidarité avec celui d'autonomie de décision, il apparaît clairement qu'il propose un nouveau paradigme où, dans certaines situations, l'éthique collective pourrait s'effacer devant la demande individuelle.

Reposant justement sur des principes de solidarité inconditionnelle vis-à-vis des patients, nos pratiques soignantes d'aujourd'hui s'inscrivent dans une déontologie et une éthique médicale collégiale claire, caractérisée par une longue continuité historique. Avec le changement de paradigme envisagé par le CCNE, c'est cette continuité qui pourrait demain être rompue.

Les conséquences de ce changement seraient donc majeures sur l'engagement soignant si la loi leur demandait *in fine* d'être acteurs de la mise en œuvre d'une forme d'euthanasie ou de suicide médicalement assisté. Conscients de l'injonction qui pourrait nous être faite demain, nous nous saisissons d'une réflexion éthique et pratique indépendante. Celle-ci aura pour but d'explorer et de partager les conséquences concrètes qu'une légalisation du suicide médicalement assisté ou de l'euthanasie aurait sur nos pratiques soignantes.

Nous relevons enfin dans cet avis du CCNE l'absence de consensus sur ce sujet, matérialisé par la présence d'un avis de réserve et des divergences entre les membres signataires de l'avis majoritaire. Cette absence de consensus témoigne de la complexité de la prise en charge des personnes en fin de vie et devra être prise en compte dans les futurs débats.

**Contact presse :**



Société française  
de Soins Palliatifs  
Pédiatriques



SFAP : [saintvaulry@droitdevant.fr](mailto:saintvaulry@droitdevant.fr) 06.09.48.49.60

Unicancer : [communication@lyon.unicancer.fr](mailto:communication@lyon.unicancer.fr)

MCOOR : [gael.durel@mcoor.fr](mailto:gael.durel@mcoor.fr) 06.09.01.69.33

FNEHAD: 01.55.43.09.09

### Détail des organisations signataires :

**SFAP** : Société française d'accompagnement et de soins palliatifs

**MCOOR** : Association nationale des médecins coordonnateurs en Ehpad et du médico-social ;

**CNPI** : Collège national professionnel infirmier

**AFSOS** : Association francophone pour les soins oncologiques de support

**FNEHAD** : Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile

**UNICANCER** : Fédération des centres de lutte contre le cancer ;

**2SPP** : Société française de soins palliatifs pédiatriques

**ANFIIDE** : Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers diplômés et Étudiants